



## COMMUNIQUE

Le Président Macron maintient son programme annoncé lors de sa campagne. Il nous est difficile de combattre ce type de programme qui promet une diminution de cotisations pour nos enfants donc l'amélioration des conditions des actifs.

Parmi les orientations du programme, deux ont rencontré notre adhésion :

- Il s'agit tout d'abord du projet concernant un régime de retraite unique dans lequel un Euro de cotisation donnerait droit à un même montant de pension, indépendamment de la profession dans laquelle la personne aurait exercé son activité.
- Il s'agit également de l'augmentation de l'Allocation de Solidarité pour les Personnes Âgées qui serait portée de 800 à plus de 900 Euros par mois.

Pour éviter que les retraités aient un sentiment d'injustice, la Confédération Française des Retraités (CFR) a suggéré dans un courrier en date du 15 juin 2017 adressé au Président de la République deux mesures pour compenser partiellement la hausse importante de la CSG :

- Il s'agit tout d'abord de la cotisation maladie de 1% qui est prélevée sur les pensions complémentaires du secteur privé. L'inexistence de toute cotisation d'assurance maladie pour les fonctionnaires et la suppression de toute cotisation maladie planifiée pour les salariés, **justifie que cette cotisation soit supprimée.**
- Il s'agit de la cotisation des complémentaires Santé des retraités qui de l'avis d'Etienne CANIARD, ancien Président de la Mutualité Française, leur coûte, tous éléments pris en compte (loi Evin, absence de participation patronale, absence de déductibilité fiscale, progression avec l'âge), trois fois plus que celle des salariés. La CFR demande de permettre aux retraités **de déduire de leur revenu imposable tout ou partie de leur cotisation, comme cela se fait pour les salariés du secteur privé.**

Enfin, nous souhaitons qu'une attention particulière soit portée à la détermination du montant des revenus à partir desquels le nouveau taux de la CSG s'appliquerait. Il est difficile de considérer qu'un montant de 1 200 Euros fasse sortir son bénéficiaire de la catégorie des retraités modestes.

Le courrier de la CFR à la Présidence a été transmis à M. Gérald DARMANIN, Ministre de l'action et des comptes publics.

En date du 8 septembre 2017, la CFR a adressé un courrier à M. Gérald DARMANIN, Ministre de l'action et des comptes publics pour lui confirmer nos positions. Nous attendons les résultats de cette action et de prendre connaissance du budget car "des compensations pour les retraités" seraient prévues.

Certaines organisations syndicales organisent des manifestations, actions auxquelles nous, association de retraités, n'avons pas été conviés. Dans ces conditions, il est évident que comme par le passé, nous ne joindrons pas à ces mouvements, même si nous nous rejoignons sur certaines revendications.

Le Président,

Alain PIETREMENT